

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARTISTES

ESPACE ARTAUD - MAIRIE DE LYON 4^{ème}

2025



Chaque année, la Mairie du 4^{ème} arrondissement de Lyon reçoit de jeunes artistes en résidence afin de leur permettre de développer leur pratique dans un espace situé sur le plateau de la Croix-Rousse.

Durant 2 à 8 semaines les résident-e-s auront ainsi l'opportunité de profiter des conditions favorables à une rencontre avec les habitant-e-s et les institutions du territoire. Depuis 2018 c'est plus de cinquantes artistes, collectifs ou compagnies accueillis.

A l'embranchement d'un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels les artistes sortants ont pu construire une grande diversité d'interactions avec les structures locales (Villa Gillet, Théâtre de la Croix-Rousse, Bibliothèque, écoles, collèges, lycées, EHPAD, Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, Secours Populaire, Restos du Cœur) et de nombreux lieux pour donner à voir leur travail.

APPEL À CANDIDATURE



Sélection

Les candidat-e-s sont sélectionné-e-s par un jury composé de l'adjoint au maire du 4^{ème} en charge de la culture, de professionnel-le-s de la culture, de personnalités qualifiées, ainsi que d'agents municipaux.

Modalités d'accueil

Une convention d'accueil sera signée entre le-s artiste-s et la Mairie du 4^{ème} arrondissement. Le-s résident-e-s prennent en charge la rémunération de leur personnel ainsi que l'assurance nécessaire à l'exercice de leur activité. Le-s résident-e-s pourront prendre appui sur le réseau de partenaires de la Mairie du 4^{ème}.

Contrepartie

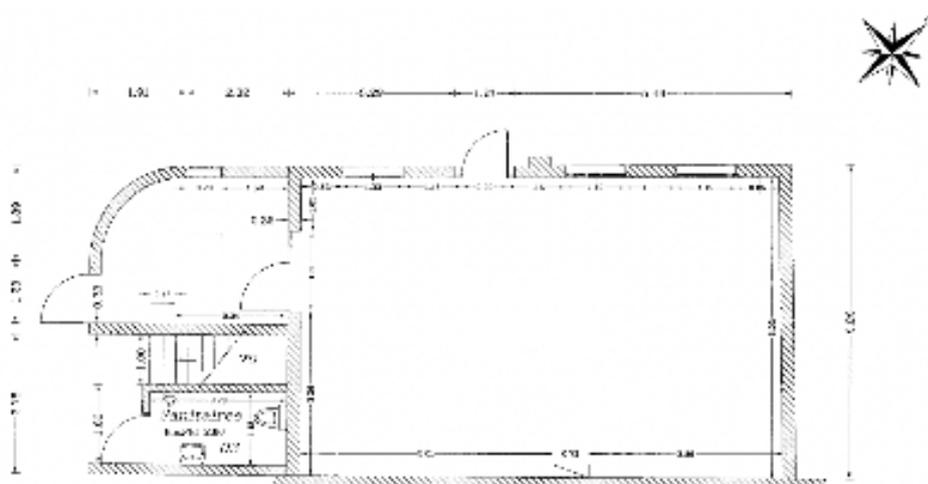
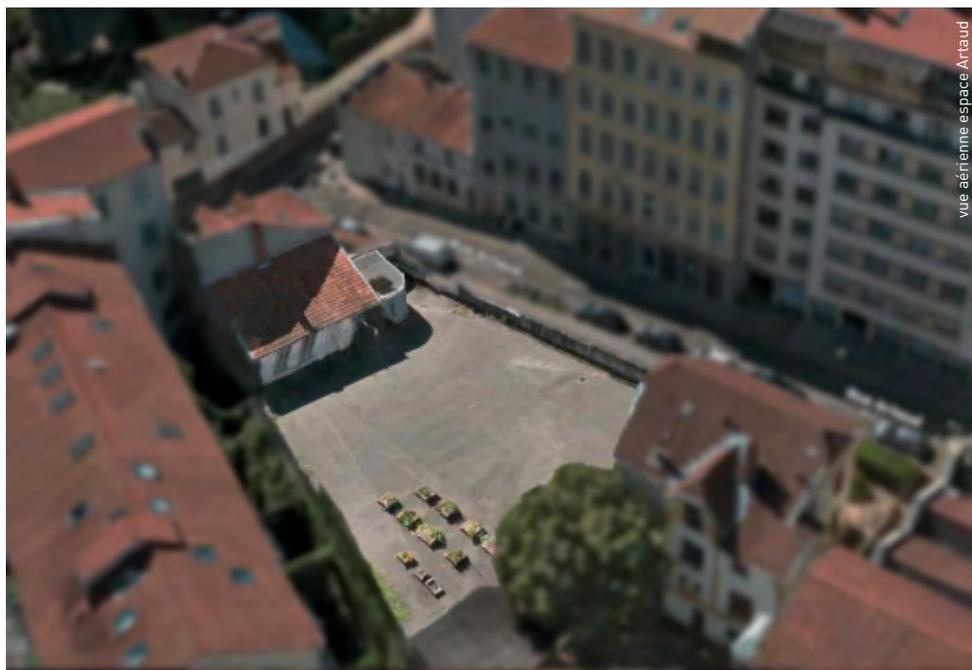
En contrepartie de la mise à disposition, le ou la résident-e s'engage à réaliser une œuvre ou une prestation/médiations à destination des différents publics de l'arrondissement.

La Mairie du 4^{ème} souhaite valoriser les résidences artistiques de l'Espace Artaud. Cela se traduit par une annonce du ou des artistes et d'une rétrospective de son/leur travail à l'issue de la/leur résidence avec la proposition de contrepartie. Il ou elle consent à fournir des contenus iconographiques, sonores ou vidéos accompagnés d'éléments de langage en ce sens en amont et en aval de la résidence. Les éléments sont à transmettre à la chargée de communication sur la boîte : communication.mairie4@mairie-lyon.fr.

La Mairie du 4^{ème} reste ouverte à toutes propositions, mais la nature de la contrepartie devra être discutée à l'occasion d'un temps d'échange avec l'adjoint au maire en charge de la culture.

Le lieu

L'espace Artaud est une salle de plain-pied d'une superficie de 71 m² implantée sur un terrain d'environ 600 m². Le ou la résident-e n'est pas logé sur place, mais bénéficie de toutes les commodités utiles à un séjour diurne.



Echelle : 1/50



Modalités générales d'accueil

- Période : toute l'année glissante
- Durée de 15 jours à deux mois
- Mise à disposition de l'espace de travail intérieur de 71 m² sur un terrain de 600 m²
- L'équipe artistique prendra en charge la rémunération de son personnel ainsi que l'assurance nécessaire à l'exercice de son activité
- Une convention d'accueil sera signée entre l'équipe artistique et la Mairie du 4^{ème}
- L'équipe artistique pourra s'appuyer sur le réseau de partenaires de la municipalité

Comment candidater ?

Les candidatures peuvent être déposées du 23 décembre au 2 février à minuit. Les pièces et informations nécessaires doivent être jointes par le biais du formulaire en ligne dédié.

Contact : marc.durieux@mairie-lyon.fr

Cliquer ici pour déposer une candidature

ou copiez ce lien dans votre navigateur :

<https://framaforms.org/residence-artaud-appel-a-candidature-2025-1734713511>